

BILAN FINANCIER 2020

atu.

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours



JUIN 2021



Sommaire

RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER	3
RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	5
Compte de résultat	11
Bilan	12
Annexe : Les règles et méthodes comptables	14
État budgétaire	16
Ventilation sectorielle du résultat	18

RAPPORT FINANCIER

du Trésorier

Mesdames, Messieurs,

Les comptes qui vous sont présentés aujourd'hui couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020.

COMMENTONS LE COMPTE DE RÉSULTAT PUIS LE BILAN.

Le compte de résultat est le reflet de l'activité de l'exercice et permet de déterminer le résultat net par la différence entre les produits et les charges.

1. LES PRODUITS D'EXPLOITATION

(1 443 945 €) sont en baisse (- 4,36%) par rapport à 2019.

- La «production vendue» (études particulières) enregistre une forte baisse par rapport à 2019 (73 923 € contre 152 239 € en 2019), les PLU ayant tous été achevés en 2019. Une partie des études particulières prévues en 2020 n'a pu voir le jour eu égard à la crise sanitaire (le livre blanc métropolitain).
- Le poste «production stockée» correspond à l'évolution des en-cours (études particulières non encore facturables) entre 2020 et 2019, avec une évolution négative au 31 décembre 2020 (- 4 481 €).
- Les «subventions d'exploitation» s'établissent à **1 366 243 €** contre 1 377 772 € en 2019, soit une diminution de 11 529 €.
- Les «cotisations» et «autres produits» atteignent **6 760 €**. Les cotisations (6 750 €) représentent le montant forfaitaire dû par chaque membre adhérent (750 € par membre).

2. LES CHARGES D'EXPLOITATION

(1 415 619 €) sont en baisse (- 4,48 %) par rapport à l'exercice 2019.

- Les «autres achats et charges externes» à hauteur de **199 225 €** en 2020 contre 257 452 € en 2019 sont en forte diminution. L'année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire, avec une forte baisse des frais de déplacements et des frais de missions réceptions. Par ailleurs, certains travaux de sous-traitance en lien avec des études particulières n'ont pu être engagés en raison de la pandémie.
- Les «impôts, taxes et versements assimilés» sont en très légère baisse (**94 589 €** contre 97 207 € en 2019). Ce poste regroupe la taxe sur les salaires, la participation à la formation continue et la TVA non récupérable (TVA sur la partie non fiscalisée).
- Les «salaires et traitements» (**795 078 €**) et les «charges sociales» (**311 557 €**) atteignent **1 106 635 €** contre 1 108 659 € en 2019. Cette légère baisse s'explique principalement, par le non remplacement d'un congé maternité et par le versement d'indemnités journalières portant sur les arrêts de travail pour garde d'enfants sur la période mars/avril 2020, lors du premier confinement.
- Les «dotations aux amortissements» sont stables (**15 167 €**) pour un montant de 16 281 € sur l'exercice 2019.

3. LES RÉSULTATS FINANCIER ET EXCEPTIONNEL

- Il n'existe plus de «charges financières», plus aucun emprunt n'étant en cours depuis mars 2017.
- Des «produits financiers» sont enregistrés cette année à hauteur de **(566 €)** en rémunération des versements effectués sur 2 livrets ouverts auprès du Crédit Coopératif.

- Les «charges exceptionnelles» **(3 748 €)** correspondent pour 2 828 € à la somme versée à l'Urssaf suite au contrôle portant sur les données sociales des années 2018 et 2019.
- Le poste «impôts sur les bénéfices» reste nul. En effet, le secteur fiscalisé enregistre un déficit de **1 029 €**.

Le résultat d'exploitation est de 28 325 €. Après prise en compte du résultat financier **(566 €)**, du résultat exceptionnel **(-3 748 €)**, **l'Agence d'Urbanisme affiche un résultat positif de 25 143 €** pour l'exercice 2020.

LE BILAN S'APPRÉHENDÉ DE LA FAÇON SUIVANTE :

À L'ACTIF

- Le poste «actif immobilisé» enregistre une baisse de **6045€**. Le seul renouvellement d'immobilisations porte sur le matériel informatique.
- Le poste des «stocks et en-cours» est inexistant sur cet exercice, les études particulières ayant toutes été achevées en 2019, et les nouvelles études contractualisées ont eu lieu sur la fin de l'année 2020.
- Les «créances» s'établissent à **56 855 €** au 31 décembre 2020, et comprennent une subvention restant à verser et le paiement de la première phase d'une étude urbaine.
- Les «disponibilités» se situent à un niveau satisfaisant. Le solde au 31 décembre 2020 **(581 945 €)** connaît une très légère diminution par rapport au 31 décembre 2019. Ces disponibilités permettent en outre à l'association de faire face à ses engagements du premier trimestre.
- Les «charges constatées d'avance» **(30 237 €)** correspondent aux achats de biens ou de prestations enregistrés sur l'exercice 2020 mais dont la charge est à rattacher à l'exercice 2021.

AU PASSIF

- Les «fonds propres» s'élèvent à **574 275 €** après enregistrement du résultat de l'exercice de **25 143 €**. Ils sont nécessaires à l'association compte tenu de son budget de fonctionnement.
- Les «dettes fournisseurs et comptes rattachés» **(47 058 €)** concernent les factures de fin d'exercice.
- Les «dettes fiscales et sociales» sont constituées des charges sociales du 4e trimestre 2020 ainsi que des impôts et taxes dus au 31 décembre **(94 827 €** contre 92 368 € en 2019). L'association n'enregistre aucun retard de paiement.
- L'exercice 2020 enregistre la somme de **(8 077 €)** de «produits constatés d'avance» (avance de facturation).

À LA LECTURE DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2020, IL RESSORT QUE LA SITUATION DE L'ASSOCIATION RESTE TRÈS SAINÉ.

Le 20 mai 2020
Le Trésorier de l'Association
Christian GATARD



RAPPORT GÉNÉRAL du commissaire aux comptes



AGENCE D'URBANISME
DE L'AGGLOMERATION DE TOURS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

RMA Audit

Siège social • 1, route des Deux Lions - 37200 Tours • 02 47 71 50 50 • Fax : 02 47 71 25 30 • tours@rma-ec.fr

RMA Audit • SAS au capital de 133 518,75 € • RCS TOURS 342 934 502 • N° TVA intracommunautaire FR81342934502
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables des Pays de Loire
Société de Commissaires aux Comptes membre de la Compagnie Régionale d'Orléans

www.rma-ec.com

**AGENCE D'URBANISME
DE L'AGGLOMERATION DE TOURS**

Association loi de 1901
Siège social : 3 cour du 56, avenue Marcel-Dassault
37206 - TOURS CEDEX 3 -

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMERATION DE TOURS,

I – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMERATION DE TOURS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- 1) - Les travaux en cours sont estimés en partant du nombre de jours de travail réalisés pour chaque étude particulière et valorisés au prix de revient.

- L'annexe reprend cette méthode d'évaluation.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été amenés à vérifier que les études concernées ont fait l'objet d'une facturation dans les premiers jours de l'exercice 2021.

- 2) - Une partie de l'activité de votre association est considérée à caractère lucratif sur le plan fiscal. Il s'agit essentiellement des études particulières. Le résultat imposable à l'impôt sur les sociétés est nul.

- Ce résultat a été déterminé à partir d'une ventilation sectorielle des recettes et des charges figurant en annexe des comptes. Une note de l'annexe constate la méthode utilisée.

- Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été amenés, depuis plusieurs années à apprécier cette pratique au regard des textes fiscaux. Compte tenu des imprécisions de ceux-ci, de la spécificité de l'activité de l'association, nous avons vérifié la permanence des méthodes utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par vos instances.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tours,
Le 2 juin 2021

RMA AUDIT

Société de commissaires aux comptes
Représentée par Philippe D'ALMEIDA



COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	73 923,00	152 239,34
Chiffre d'affaires net	73 923,00	152 239,34
<i>Dont à l'exportation</i>		0,34
Production stockée	-4 481,00	-36 451,33
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 366 243,00	1 377 772,00
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 500,00	10 128,22
Autres produits (2)	6 760,14	6 084,92
Total	1 443 945,14	1 509 773,15
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (1)	199 225,30	257 452,61
Impôts, taxes et versements assimilés	94 589,75	97 207,03
Salaires et traitements	795 078,43	797 437,98
Charges sociales	311 557,07	311 221,22
Dotations aux amortissements	15 167,73	16 281,23
Dotations aux dépréciations et provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	1,18	2 443,14
Total	1 415 619,46	1 482 043,21
RESULTAT D'EXPLOITATION	28 325,68	27 729,94
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Produits financiers (2)	566,75	783,15
Charges financières		
Produits exceptionnels (2)		224,33
Charges exceptionnelles	3 748,88	116,56
Impôts sur les bénéfices		-10 000,00
BENEFICE OU PERTE (3)	25 143,55	38 620,86
(1) Y compris :		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Reprises sur provisions et amortissements		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel de	-3 748,88	107,77

BILAN ACTIF

	Brut	Amortis. Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
- Fonds commercial				
- Autres	10 124,17	9 319,43	804,74	1 106,83
Immobilisations corporelles	442 008,37	414 585,67	27 422,70	31 539,90
Immobilisations financières (1)	26 972,51		26 972,51	28 597,73
Total de l'actif immobilisé	479 105,05	423 905,10	55 199,95	61 244,46
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				4 481,00
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés (2)	54 963,00		54 963,00	
Autres créances (2) (3)	1 892,20		1 892,20	1 721,05
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	581 945,86		581 945,86	584 061,32
Total de l'actif circulant	638 801,06		638 801,06	590 263,37
Comptes de régularisation (2) :				
- Charges constatées d'avance	30 237,22		30 237,22	26 971,61
- Autres				
TOTAL GENERAL	1 148 143,33	423 905,10	724 238,23	678 479,44
(1) Dont à moins d'un an (brut)				
(2) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves (1)	79 470,91	79 470,91
Report à nouveau	469 660,99	431 039,54
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	25 143,55	38 620,86
Subventions d'investissement et provisions réglementées		
Total des capitaux propres	574 275,45	549 131,31
AUTRES FONDS PROPRES		
Autres fonds propres		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	47 058,66	36 979,65
Autres dettes	94 827,12	92 368,48
Total des dettes (2)	141 885,78	129 348,13
Comptes de régularisation (2) :		
- Produits constatés d'avance	8 077,00	
- Autres		
TOTAL GENERAL	724 238,23	678 479,44
(1) Dont réserves statutaires ou contractuelles		
(2) Dont dettes et comptes de régularisation à plus d'un an (a)		129 348,13
(2) Dont dettes et comptes de régularisation à moins d'un an (a)	149 962,78	
(a) à l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La démarche de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition. Le poste s'élève au 31 décembre 2020 à **10 124 €** en valeur brute. La valeur nette comptable se situe à **804 €**. Les logiciels sont amortis entre un an et trois ans.

b) Immobilisations corporelles

Les «immobilisations corporelles» sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Elles s'élèvent à **442 008 €** en valeur brute et à **27 422 €** en valeur nette comptable.

Elles sont composées par :

- des agencements (aménagement des locaux) amortis sur quinze années et arrivés au terme de leur amortissement en 2018,
- du matériel de bureau et informatique amorti respectivement sur cinq et trois années,
- du matériel de transport,
- du mobilier de bureau amorti sur cinq années,

c) Immobilisations financières

Le poste «immobilisations financières» s'élève à **26 972 €**.

Ce montant est constitué du poste «prêts Comité Interprofessionnel du Logement» (9 844 €), de celui correspondant au «dépôt de garantie du loyer» (16 975 €), versé au bailleur depuis l'arrivée de l'Agence dans ses locaux ainsi que du poste «autres titres» (parts sociales souscrites auprès de la Banque Crédit Coopératif pour 153 €).

d) Variation des postes d'immobilisations et amortissements

Tableau des immobilisations

	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	10 124	1 147	1 147	10 124
Immobilisations corporelles	459 285	10 396	27 672	442 008
Immobilisations financières	28 598	459	2 084	26 973
Total	498 006	12 002	30 903	479 105
Amortissements et provisions				
Immobilisations incorporelles	9 017	1 449	1 147	9 319
Immobilisations corporelles	427 745	14 513	27 672	414 586
Total	436 762	15 962	28 819	423 905
ACTIF NET				55 200

e) Les études en cours de réalisation

Les études particulières ont toutes été achevées en 2019, si bien qu'il n'y a pas de valorisation du poste stock et en-cours sur 2020.

f) Créances

Les «créances» sont valorisées à l'actif pour leur valeur nominale. Au 31 décembre 2020, elles s'élèvent à **56 855 €** soit 1 892 € correspondant au solde de TVA à récupérer et pour 54 963 € à des subventions et factures en attente de versement.

g) Fonds propres

Le poste «réserves» enregistre un fonds de trésorerie de **79 471 €**, voté par l'assemblée générale de l'Agence d'Urbanisme en date du 4 janvier 1993 (521 295 francs). Le poste «report à nouveau sur gestion propre» correspond aux résultats passés cumulés soit **469 660 €**.

Compte tenu du résultat de l'exercice, les fonds propres s'élèvent à **574 275 €**.

h) Plan d'Epargne Entreprise (PEE)

Le PEE mis en place au cours de l'année 2006 auprès de HSBC Epargne Entreprise a fait l'objet d'un abondement de 9 752,40 €, identique à l'exercice précédent.

i) Indemnités de fin de carrière

L'obligation faite aux employeurs quant au provisionnement des Indemnités de Fin de Carrière à verser aux salariés lors de leur départ à la retraite s'est traduite par la souscription d'un contrat auprès d'Axa Assurances, sur lequel sont régulièrement versées des primes soit 15 000 € en 2020. Les fonds disponibles au 31 décembre 2020 s'élèvent à **132 167 €**.

j) Rémunération du personnel

Ce poste enregistre les rémunérations du personnel titulaire de contrats de travail à durée déterminée et indéterminée, y compris celui des personnes mises à disposition et les indemnités versées aux stagiaires (6 715 €).

k) Fiscalisation partielle de l'association

L'association est partiellement fiscalisée. Le calcul de la base imposable à l'impôt sur les sociétés s'appuie sur une ventilation des charges et des produits en trois catégories :

- ceux qui correspondent à des activités économiques fiscalisées, car considérées comme lucratives,
- ceux relatifs à la mission d'intérêt général, activités réputées non lucratives,
- ceux non directement imputables.

Le résultat du troisième secteur est réparti en proportion des recettes des deux autres secteurs.

Le résultat du secteur lucratif est déficitaire de **1 029 €**. Compte tenu du report des déficits antérieurs, aucun impôt sur les sociétés n'est dû au 31 décembre 2020.

l) Recettes en provenance de Tours Métropole Val de Loire

Tours Métropole Val de Loire est le principal partenaire de l'association. Les recettes encaissées le sont essentiellement au titre de la mission permanente. L'association reçoit de Tours Métropole Val de Loire une participation financière assise sur le nombre d'habitants et intégrant une cotisation due par chaque membre adhérent.

Les ressources provenant de Tours Métropole Val de Loire représentent, pour l'année 2020, 72% des recettes d'exploitation.

m) État budgétaire

Il convient de souligner que l'état budgétaire annexé compare les réalisations 2020 au budget voté en janvier de la même année.

Les réalisations 2020 font apparaître une baisse globale des produits de -4.36% et des charges de -4.48%, par rapport au budget initial, la crise sanitaire ayant bouleversé les projections budgétaires. Le poste «autres achats et charges externes» est en baisse de 22%. Certains travaux de sous-traitance, en lien avec les études n'ont pas eu lieu, les «frais de missions réceptions et de déplacements» ont nécessairement fortement baissé. Sur 2020, l'Agence a procédé à la réorganisation de la cellule administrative comme prévu dans le budget, ce qui a permis une maîtrise du poste de sous-traitance générale. Il n'y a pas eu d'avancement au choix d'accorder permettant de stabiliser la masse salariale. En revanche, «les dépenses de réparations et maintenance» ont connu une progression pour faire face aux surcoûts engendrés par le travail à distance.

ÉTAT BUDGÉTAIRE

				Budgété	Réalisé	Ecart	%
Production vendue (services)							
70600	Etudes particulières			158 016	73 923	-84 093	-53,22
Total				158 016	73 923	-84 093	-53,22
Production stockée							
71341	Etudes en cours				-4 481	-4 481	NP
Total				0	-4 481	-4 481	NP
Subventions d'exploitation							
74100	Participation Etat			92 000	91 795	-205	-0,22
742050	Participation EPFL			9 250	9 250	0	0,00
74201	Participation Tours Métropole			1 048 715	1 049 937	1 222	0,12
74202	Participation Touraine Est Vallées			125 524	125 350	-174	-0,14
74203	Participation autres Communes			27 398	27 979	581	2,12
74204	Observatoire des Loyers				23 520	23 520	NP
74301	Part. Synd. Mixte Agglo. Tourangelle (SMAT)			18 891	19 620	729	3,86
74302	Part. Synd. Mixte Pays Loire Nature			18 811	18 792	-19	-0,10
74303	Part. Synd. Mixte Mission Val de Loire			0	0	0	NP
Total				1 340 589	1 366 243	25 654	1,91
AUTRES PRODUITS							
75600	Cotisations			6 750	6 750	0	0,00
75800	Prod. divers de gestion courante				10	10	NP
79110	Transferts de charges et autres remboursements				1 500	1 500	NP
Total				6 750	8 260	1 510	22,37
Produits financiers							
76800	Produits financiers				567	567	NP
Total				0	567	567	NP
Produits exceptionnels							
770000	Produits exceptionnels					0	NP
Total				0	0	0	NP
Reprise de fonds dédiés							
Total				0	0	0	NP
Produits				1 505 355	1 444 512	-60 843	-4,04
Autres charges externes							
60400	Etudes et prestations de services extérieurs			36 357	14 911	-21 446	-58,99
60610	Fournitures non stockées (Energie...)			2 500	2 290	-210	-8,41
60630	Matériel et équipement divers			2 000	1 162	-838	-41,90
60642	Fourniture de bureau			6 000	2 137	-3 863	-64,39
61100	Sous-traitance générale			20 000	15 801	-4 199	-21,00
61320	Loyer et charges locatives			80 000	79 395	-605	-0,76
61520	Entretien des locaux			8 000	7 230	-770	-9,63
61560	Réparations et maintenance			20 000	23 066	3 066	15,33
61600	Primes d'assurance			6 000	5 782	-218	-3,63
61830	Documentation technique			6 000	3 561	-2 439	-40,65
62260	Honoraires			7 000	9 049	2 049	29,28
62440	Frais de déplacement du personnel			8 000	3 094	-4 906	-61,32
62560	Missions et réceptions			15 000	5 570	-9 430	-62,86
62600	Poste et Télécommunications			8 500	8 715	215	2,53
62700	Frais bancaires			2 000	1 499	-501	-25,06
62810	Cotisations Féd.° Nationale Ag. Urbanisme			12 000	10 707	-1 293	-10,78
62860	Autres frais			2 000	3 014	1 014	50,69
Total				241 357	196 983	-44 374	-18,39

	Budgété	Réalisé	Ecart	%
Impôts, taxes et versements assimilés				
63110 Taxe sur les salaires	56 000	55 905	-95	-0,17
63330 Formation Professionnelle Continue	15 000	11 717	-3 283	-21,89
63520 Taxe s/ CA non récupérable	32 000	31 206	-794	-2,48
63540 Taxes et impôts divers			0	NP
Total	103 000	98 827	-4 173	-4,05
Rémunération du personnel				
64110 Personnel permanent	787 018	747 939	-39 079	-4,97
64112 Personnels stagiaire et vacataire		6 716	6 716	NP
64113 Personnel Communauté d'Agglo permanent	44 000	44 463	463	1,05
64120 Congés payés		-6 035	-6 035	NP
Total	831 018	793 083	-37 935	-4,56
Charges sociales				
64510 Cotisations URSSAF	230 823	219 820	-11 003	-4,77
64520 Cotisations prévoyance / santé(IID)	19 120	17 426	-1 694	-8,86
64530 Cotisations Ircantec (retraite complémentaire)	40 490	40 577	87	0,21
64531 Cotisations retraite supplémentaire (art. 83)	9 047	8 801	-246	-2,71
645800 Charges s/congés payés		-2 742	-2 742	NP
64581 Cotisations Indemnités Fin de Carrière (IFC)	3 000	15 000	12 000	NP
64710 Plan Epargne Entreprise (PEE)	11 000	11 300	300	2,73
64750 Médecine du travail, pharmacie	1 500	1 375	-125	-8,36
Total	314 980	311 557	-3 423	-1,09
Dotations aux amortissements				
68100 Dotations aux amortissements	15 000	15 962	962	6,42
Total	15 000	15 962	962	6,42
Autres charges				
65800 Charges diverses de gestion courante		0	0	NP
Total	0	0	0	NP
Charges financières				
66100 Intérêts bancaires	0	0	0	NP
Total	0	0	0	NP
Charges Exceptionnelles				
671000 Charges exceptionnelles		2 954	2 954	NP
672000 Charges exceptionnelles s/ exercice antérieur		0	0	NP
Fonds dédiés				
689000 Engagements à réaliser s/ ressources affectées		0	0	NP
Total	0	2 954	2954	NP
Charges	1 505 355	1 419 367	-85 988	-5,71
Résultat	0	25 144	25 144	NP

VENTILATION SECTORIELLE DU RÉSULTAT 2020

		Général	Fiscalisé	Non fiscalisé	Total
	CHARGES				
604000	Etudes non assujetties TVA	1 400		11 169	12 569
604002	Etudes assujetties TVA		2 342		2 342
606100	Fournitures non stockées (énergie ...)	2 290			2 290
606300	Matériels équipements divers	3 143			3 143
606420	Fournitures de bureau	2 065	71		2 137
611000	Sous traitance	6 170			6 170
611001	Sous traitance		2 446	7 185	9 631
613200	Loyers et charges locatives	79 395			79 395
615200	Entretien des locaux	7 230			7 230
615600	Réparations et maintenance	23 066			23 066
616000	Primes d'assurance	5 782			5 782
618300	Documentation technique	3 561			3 561
622600	Honoraires	9 049			9 049
623300	Participation Colloques	1 000			1 000
624400	Frais de déplacements du personnel	2 132			2 132
625600	Missions et réceptions	2 998			2 998
625603	Voyage de fin d'année	942			942
625605	Rencontres Agences d'Urbanisme	630			630
626000	Frais postaux	2 943			2 943
626100	Frais de télécommunication	5 771			5 771
627500	Services bancaires et assimilés	1 499			1 499
628100	Cotisation FNAU	10 707			10 707
628600	Autres frais	4 240			4 240
631100	Taxe sur les salaires	55 905			55 905
633300	Formation Professionnelle Continue	7 479			7 479
635200	Taxe sur CA non récupérable			31 206	31 206
641100	Personnel permanent	747 939			747 939
641120	Personnel stagiaire	6 716			6 716
641130	Personnel Tours Métropole Val de Loire	44 463			44 463
641200	Congés payés	-6 035			-6 035
641400	Indemnités et avantages divers (Frais de T.C.)	1 995			1 995
645100	Cotisations URSSAF	219 820			219 820
645200	Cotisations prévoyance (IID)	6 207			6 207
645210	Cotisations complémentaire santé	11 219			11 219
645300	Cotisations IRCANTEC	36 934			36 934
645310	Cotisations retraite supplémentaire (art 83)	8 801			8 801
645320	Cotisations Agirc-Arrco	3 643			3 643
645800	Charges sur congés payés	-2 742			-2 742
645810	Cotisations Indem. Fin Carrière	15 000			15 000
647100	Plan Epargne Entreprise	11 300			11 300
647500	Médecine du travail, pharmacie	1 375			1 375
671800	Charges exceptionnelles	2 954			2 954
681100	Dotations aux amortissements	15 962			15 962
	Total des Charges	1 364 949	4 860	49 560	1 419 368

		Général	Fiscalisé	Non fiscalisé	Total
	PRODUITS				
706046	Etudes particulières TVA à 20%		73 923		73 923
713410	Variation En-Cours		-4 481		-4 481
741000	Participation de l'Etat			115 315	115 315
742010	Participation Tours Métropole Val de Loire			1 045 424	1 045 424
742020	Participation CC Touraine Est Vallées			125 350	125 350
742030	Participation autres communes			27 979	27 979
742050	Participation EPFL de TMVL			9 250	9 250
742040	Participation TMVL - Obser. Loyers			4 513	4 513
743010	Part. Syndicat Mixte Agglo Tours (SMAT)			19 620	19 620
743020	Part. Syndicat Mixte Pays Loire Nature			18 792	18 792
756000	Cotisations			6 750	6 750
758000	Produits divers de gestion	11			11
768000	Produits financiers	567			567
791100	Transferts de charges	1 500			1 500
	Total des Produits	2 077	69 442	1 372 993	1 444 512
	RESULTAT BRUT AVANT REPARTITION	-1 362 872	64 582	1 323 433	25 144
	Répartition (clef recette)	1 362 872	-65 612	-1 297 260	0
	RESULTAT BRUT APRES REPARTITION	0	-1 029	26 173	25 144
695000	Impôt sur les sociétés	0	0	0	0
	RESULTAT NET APRES REPARTITION	0	-1 029	26 173	25 144
	RESULTAT FISCAL				
	Résultat net après répartition	0	-1 029	26 173	25 144
	REPORT PARTIEL DU DEFICIT 2010		-1 029		
	BASE IMPOSABLE		0		
	CALCUL DE L'IMPOT S/ LES SOCIETES				
	Impôt sur les sociétés à 15 %				
	TOTAL DE L'IMPOT		0,00		

DEFICIT FISCAL A REPORTER AU 31/12/2019	-56 248
BENEFICE FISCAL AU 31/12/2020	-1 029
DEFICIT FISCAL A REPORTER AU 31/12/2020	-57 277



Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

3 cour - 56, avenue Marcel Dassault

BP 601- 37206 Tours Cedex 3

Tél : 02 47 71 70 70

atu@atu37.fr

www.atu37.org